

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	39

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 39		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 11 Février à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 04/02/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BARRES Fabienne (visioconférence), BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique (visioconférence), DUMENIL Stéphanie (visioconférence), DUTRIAUX Nathalie (visioconférence), LUCZAK Daisy, NIENERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CHANUSSOT Jean-Marc (visioconférence), GERMAIN Jean-Luc, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé (visioconférence), JULLEMIER Jean-Luc, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice (visioconférence), POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre (visioconférence), ROMAIN Emilien (visioconférence), ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie (visioconférence), VENANZUOLA François, VIGIER Mathias

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOTHRE Béatrice à Mme VAROQUI Geneviève, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, CALVET Jean à M. MEDEIROS Manuel, CASEAUX Hubert à M. VIGIER Mathias, CHAMPIN Gérard à Mme LUCZAK Daisy, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian

Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, M. CAMEK Julien

Absent(s) : Mmes : BALLABENE Sandra, GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, MM : BETTENCOURT François, GROSLEVIN Gilles, GUECHATI Amin, LAGUES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGIER Mathias

2025_04 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025 (abrogation de la délibération n°2024_128)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 27,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote des budgets 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

ABROGE la délibération n°2024-128 relative à l'autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2025, votée le 24 décembre 2024.

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non-compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote des budgets 2025 et répartis comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2024	25%
20 : Immobilisations incorporelles	144 954,00 €	36 238,50 €
204 : subventions d'équipement versées	429 200,00 €	107 300,00 €
21 : Immobilisations corporelles	607 039,88 €	151 759,97 €
23 : Immobilisations en cours	234 629,00 €	58 657,25 €
	1 415 822,88 €	353 955,72 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTES	Montant Budget 2024	INVESTISSEMENT VOTE
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'étude	108 000,00 €	27 000,00 €
	2051 : Concessions et droits similaires	36 954,00 €	9 238,50 €
204 : subventions d'équipement versées	20415342 : EPL et services rattachés - Bâtiments et installations	429 200,00 €	107 300,00 €
21 : Immobilisations corporelles	21351 : Installations générales	152 600,00 €	38 150,00 €
	2152 : Installations de voirie	67 500,00 €	16 875,00 €
	21534 : Réseaux d'électrification	21 200,00 €	5 300,00 €
	21568 : Autres matériels et outillages d'incendie	1 800,00 €	450,00 €
	21578 - Autre matériel technique	2 000,00 €	500,00 €
	2158 : Autres installations, matériels et outillages techniques	69 000,00 €	17 250,00 €

	21838 : Autres matériel de bureau	74 642,00 €	18 660,50 €
	21848 : Autres Mobilier	5 497,00 €	1 374,25 €
	2188 : Autres immobilisations corporelles	212 800,88 €	53 200,22 €
23 : Immobilisations en cours	2315 : Immobilisation en cours	PPI	
	2318 : Autres immobilisations corporelles	234 629,00 €	58 657,25 €

BUDGET SAAD 24601 :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2024	25%
21 : Immobilisations corporelles	9 656,64 €	2 414,16 €
	9 656,64 €	2 414,16 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTES	Montant Budget 2024	INVESTISSEMENT VOTE
21 : Immobilisations corporelles	2188 : Autres immobilisations corporelles	9 656,64 €	2 414,16 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP 24602 :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2024	25%
20 : Immobilisations incorporelles	623 546,94 €	155 886,74 €
21 : Immobilisations corporelles	2 531 368,84 €	632 842,21 €
23 : Immobilisations en cours	2 001 433,76 €	500 358,44 €
4581 : Opération sous mandat	135 611,00 €	33 902,75 €
		1 322 990,14 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTES	Montant Budget 2024	INVESTISSEMENT VOTE
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'étude	623 546,94 €	155 886,74 €
21 : Immobilisations corporelles	21351 : Bâtiments d'exploitation	113 000,00 €	28 250,00 €
	21531 : Réseaux d'adduction d'eau	2 403 368,84 €	600 842,21 €
	21561 : Service de distribution d'eau	3 000,00 €	750,00 €
	2183 : Matériel	10 000,00 €	2 500,00 €

	informatique		
	2184 : Mobilier	2 000,00 €	500,00 €
23 : Immobilisations en cours	2313 : Constructions	767 126,76 €	191 781,69 €
	2315 : Installations, matériels et outillages techniques	1 234 307,00 €	308 576,75 €
4581 : Opération sous mandat	458101 : Compte de tiers	135 611,00 €	33 902,75 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP 24604 :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2024	25%
20 : Immobilisations incorporelles	634 315,68 €	158 578,92 €
21 : Immobilisations corporelles	830 778,00 €	207 694,50 €
23 : Immobilisations en cours	6 912 254,05 €	1 728 063,51 €
458 : Travaux privés	73 100,00 €	18 275,00 €
	8 450 447,73 €	2 112 611,93 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTES	Montants Budget 2024	INVESTISSEMENT VOTE
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'étude	634 315,68 €	158 578,92 €
21 : Immobilisations corporelles	2111 : Terrains nus	116 778,00 €	29 194,50 €
	21311 - Bâtiment d'exploitation	35 000,00 €	8 750,00 €
	21532 : Réseaux d'assainissement	675 000,00 €	168 750,00 €
	21562 - Service d'assainissement	1 000,00 €	250,00 €
	2188 : Autres	3 000,00 €	750,00 €
23 : Immobilisations en cours	2313 : Constructions	4 659 194,70 €	1 164 798,68 €
	2315 : Installations, matériels et outillages techniques	2 253 059,35 €	563 264,84 €
458 – Opération pour compte de tiers		73 100,00 €	18 275,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REGIE 24607 :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS 2024	25%
20 : Immobilisations incorporelles	29 389,96 €	7 347,49 €

Répartis comme suit :

CHAPITRES	COMPTEs	INVESTISSEMENT VOTES
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'étude	7 347,49 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

Au Châtelet-en-Brie, le 12/02/2025

Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. VIGIER Mathias



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025

Berger
Levrault

ID : 077-200070779-20250212-202504-DE